



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**28 octobre 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-huit octobre deux-mille-dix-neuf (28 octobre 2019) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Yvan Guindon

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 23 octobre 2019.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

**2. RÉS. 237.10.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
28 OCTOBRE 2019  
À 18 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration, finances et ressources humaines**
  - 3.1 Appropriation de fonds pour l'aménagement d'une toilette à la gare;
  - 3.2 Embauche d'un(e) directeur(trice) du Service de la culture, des loisirs et du tourisme;



#### 4. Période de questions et réponses

#### 5. Levée de la séance

Adoptée

3.1 **RÉS. 238.10.2019**                      **APPROPRIATION DE FONDS POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE À LA GARE**

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'aménager une toilette isolée à la Gare pour les activités hivernales;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat d'aménagement d'une toilette à la gare à la compagnie Mada Construction, selon leur offre de services (contrat à l'heure) au montant estimé de 14 372,25 \$ plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fond de parc et de terrain de jeux, poste budgétaire 23-080-50-722.

Adoptée

3.2 **RÉS. 239.10.2019**                      **EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DU  
SERVICE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU  
TOURISME**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur du Service de la culture, des loisirs et du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues réalisées, la candidature de madame Sophie Sigouin a été retenue;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Sophie Sigouin à titre de directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme, et ce, selon les termes et conditions prévus au contrat de travail.

Que monsieur Robert Bergeron, maire, et madame Claire Coulombe, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit contrat de travail.

Adoptée

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.



**5. RÉS. 240.10.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 55.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/  
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire